

Matière

Enseignants

Evaluation et indemnisation des préjudices matériels et corporel

M. Garabédian – pro.

Dans cette matière, « L'évaluation des préjudices corporels et matériels » et pour les domaines du contrat MRH et du contrat automobile, l'enseignant propose aux étudiants de se mettre dans la peau d'un gestionnaire de sinistre afin d'établir :

1. Les responsabilités
2. Gérer les prestataires qui participent à la détermination des préjudices (les experts d'assurance)
3. De comprendre et d'analyser les rapports d'expertise
4. De connaître et évaluer les préjudices.

Tout cela en apprenant à décrypter les lois, les conventions et barèmes qui régissent les domaines de l'évaluation en matière d'assurance.

Lors des séances de cours, sont proposés de nombreux exercices pratiques pour aider à la montée en compétence.

Fonds de Garantie

M. Clerc – professionnel

Le Fonds de Garantie expression de la Solidarité Nationale (*Historique, Principe, et quelques chiffres*)

1. LE FONDS DE GARANTIE DES ASSURANCES OBLIGATOIRES DE DOMMAGES (FGAO)

- 1.1. Les conditions d'intervention du FGAO : accident de la circulation sur le sol et droit à indemnisation
- 1.2. La subsidiarité du FGAO et l'indemnisation à un autre titre (implication, recours des tiers payeurs, co-responsables)
- 1.3. Les principes d'intervention judiciaire du FGAO
- 1.4. Les exceptions de garanties opposables aux victimes et la procédure de dénonciation et de contestation

2. LES FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES DES ACTES DE TERRORISME ET D'AUTRE INFRACTIONS (FGTI)

- 2.1. L'indemnisation des victimes du terrorisme (*procédures, illustrations 13/11/15 et Nice*)
 - 2.2. Victimes d'infractions : la procédure devant les commissions d'indemnisation (*déroulé, délais...*)
 - 2.3. Les conditions de gravité du dommage et l'influence du comportement de la victime
 - 2.4. L'aide au recouvrement et le recours du FGTI
 - 2.5. L'évaluation des préjudices : réparation intégrale / barémisation
-